

**DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CERET**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMISTRATION**

SÉANCE DU 2 AVRIL 2024

REÇU LE :

- 8 AVR. 2024

SOUS-PRÉFECTURE
DE CÉRET

Délib.2024 – 10

<p>Date de la convocation</p> <p>27 mars 2024</p>	<p>L'an deux mille vingt-quatre, le deux avril à dix-sept heures, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Céret, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Mme BARANOFF Brigitte, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale de CERET.</p>
<p>Nombre de membres</p> <p>En exercice : 17 Présents : 10 Votants : 11</p>	<p><u>Membres présents</u> : Mme BARANOFF Brigitte, Mme MENAHEM Sophie, Mme BENARD Gisèle, Mme BOISDRON Gisèle, Mme OHN Christiane, Mme DUNYACH Monique, Mme CECCALDI Eveline, Mme KIMPE Astride, Mme GIRARDIN Jeanine, Mme GUERRIER Annie.</p> <p><u>Membre absent ayant donné procuration</u> : Mme TORRENT Michèle a donné procuration à Mme DUNYACH Monique.</p> <p><u>Membres absents excusés</u> : M. COSTE Michel (Président du CCAS), M. VILA PASOLA Marti, Mme RAMIS Monique, Mme THILMONT Alicia, Mme DADA Françoise.</p> <p><u>Membre absent</u> : M. MAITRE Claude.</p>
<p>Votes</p> <p>Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0</p>	<p><u>Objet</u> : Téléphonie – contrat avec la Société GRENKE</p>
<p>Date d'affichage</p>	<p>Madame Brigitte Baranoff, Vice-Présidente du CCAS rappelle que, par délibération en date du 29 novembre 2022, le conseil d'administration a décidé de souscrire auprès de la Société Conexio Télécom un contrat de location de téléphonie et un contrat de service fixe internet mobile. Le contrat de service a bien été conclu avec la Société Conexio Télécom mais le contrat de location de téléphonie devait être conclu avec la Société GRENKE. Par erreur, le contrat GRENKE a été mis au nom de la commune de Céret et non à celui du CCAS, à compter du 1^{er} avril 2023. Les factures correspondantes n'ont pas pu être acquittées par la commune.</p>
<p>Date de publication et de mise en ligne</p>	<p>Il convient donc de régulariser cette situation.</p> <p>Madame Baranoff propose donc au Conseil de l'autoriser à signer, avec la Société GRENKE, une solution de téléphonie (dont la location de 4 postes téléphoniques) pour un loyer mensuel de 100 € hors taxes, pour une période de 63 mois, à compter du 1^{er} avril 2023. Elle précise que les crédits correspondants ont été prévues au budget primitif de l'exercice 2024.</p>

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

-D'autoriser Madame Brigitte Baranoff, Vice-Présidente du CCAS à régulariser le contrat de téléphonie avec la Société GRENKE, à compter du 1^{er} avril 2023, pour un loyer mensuel de 100 € hors taxes, pour une période de 63 mois, les crédits correspondants ayant été prévus au budget primitif de l'exercice 2024.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour expédition conforme.

La Vice-Présidente du CCAS
Mme Brigitte BARANOFF

